



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 août 2018 à 19 h 03 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT absent : Madame la conseillère Janie Vallée et monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 03 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 24 juillet 2018.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de juin 2018;
 - 4.3 Demande d'autorisation – Célébrants mariages et unions civiles;
 - 4.4 Symposium d'art in situ 2019;
 - 4.5 Colloque de zone ADMQ;
 - 4.6 Demande d'installation de panneaux indicateurs aux extrémités du village;
 - 4.7 Appui financier au 21^e tournoi de golf de la Fondation de la réussite éducative;
 - 4.8 Souper gastronomique au profit de la Fondation Santé de Papineau.
5. Loisirs
 - 5.1 Formation - Chargée de projet gestion en évènementiel.
6. Urbanisme & Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure – 341, chemin des Hautes-Chutes;
 - 6.2 Demande de dérogation mineure – 197-124, chemin du Pont-de-Bois;
 - 6.3 Demande de dérogation mineure – 33-124, chemin du Pont-de-Bois;
 - 6.4 Formation – La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
 - 6.5 Formation – Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles.
7. Varia
8. Correspondance
9. Période de questions
10. Correspondance
11. Fermeture de la séance

18-08-152

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 AOÛT 2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-153

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-154

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2018 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-155

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-07 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juillet 2018 dressé par la directrice générale, portant le numéro 18-07 totalisant une somme de **120 852,25 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	63 851,82 \$
-	Déboursés par chèque :	15 359,57 \$
-	Déboursés par prélèvement :	3 310,70 \$
-	Salaires :	38 330,16 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-156

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2018

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juin 2018 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-157

DEMANDE D'AUTORISATION - CÉLÉBRANTS MARIAGES ET UNIONS CIVILES

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des demandes pour un célébrant pour un mariage ou une union civile;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer les personnes suivantes à titre de célébrants autorisés :

- Roland Montpetit, maire
- Francine Marcoux, conseillère siège no. 1
- Sandra Dicaire, conseillère siège no. 2
- Janie Vallée, conseillère siège no. 3
- Jean Laniel, conseiller siège no. 4
- Clément Larocque, conseiller siège no. 5

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre toutes les informations nécessaires au Directeur de l'état civil afin que les membres du conseil municipal nommés soient dûment inscrits au registre des célébrants du Ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-158

SYMPOSIUM D'ART IN SITU 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Bois a été sélectionnée pour accueillir le Symposium d'art in situ 2019 organisé par le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire, par ce symposium, promouvoir la culture auprès de ses résidents, les résidents de la MRC de Papineau ainsi que les touristes;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer les représentants municipaux qui siègeront au comité organisateur du Symposium 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité doit investir 5 000,00 \$ dans l'activité afin d'être admissible à être la ville hôte de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme monsieur Roland Montpetit, maire, madame Janie Vallée, conseillère responsable des questions culturelles et madame Sonia Pétrin Poulin, responsable des loisirs et de la culture, à titre de représentants de la municipalité de Val-des-Bois au sein du comité organisateur du Symposium art in situ 2019;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois s'engage à verser 5 000,00 \$ le 1^{er} mars 2019 au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau à titre de contribution au Symposium d'art in situ 2019.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-159

COLLOQUE DE ZONE ADMQ – OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE le colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ aura lieu les 18 et 19 octobre 2018 à Gatineau;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au colloque est de 200,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'une adjointe administrative à participer au colloque de zone de l'ADMQ;

ET QUE leurs frais de repas, de déplacements et d'hébergements leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-160

DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX INDICATEURS AUX EXTRÉMITÉS DU VILLAGE

ATTENDU QUE nous souhaitons pouvoir indiquer clairement la présence d'une aire d'arrêt, de toilettes et d'eau potable aux usagers du réseau routier traversant notre municipalité;

ATTENDU QUE nous souhaitons que les panneaux comprennent les pictogrammes de table à pique-nique, toilette et d'eau potable avec le nombre de kilomètres à parcourir;

ATTENDU QUE cette demande et son installation relèvent du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande officiellement l'installation de deux panneaux indicateurs avec pictogrammes aux extrémités du périmètre urbain de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-161

APPUI FINANCIER AU 21^e TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ATTENDU QUE la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées organise son 21^e tournoi de golf le 17 août prochain au Club de golf de Buckingham;

ATTENDU QUE l'argent recueilli permettra à plusieurs des jeunes du territoire de réaliser des projets qui les amèneront sur le chemin de la réussite;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui financier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 200,00 \$ à la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat de deux billets pour le tournoi de golf du 17 août prochain au Club de Golf de Buckingham.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-162

SOUPER-GASTRONOMIQUE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU

ATTENDU QUE la Fondation Santé de Papineau organise leur 9^e édition du souper gastronomique qui se tiendra le samedi 20 octobre prochain;

ATTENDU QUE l'aide financière servira à promouvoir l'amélioration et la qualité des soins et des services au CISSS de l'Outaouais uniquement pour les installations du territoire de la Vallée-de-la-Lièvre et de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE la campagne de financement se fait sous forme d'un souper-bénéfice au Complexe Whissell à Saint-André-Avellin;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 350,00 \$ à la fondation Santé de Papineau dans le cadre de leur campagne de financement en procédant à l'achat de deux billets pour le souper gastronomique du 20 octobre prochain au Complexe Whissell à Saint-André-Avellin.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-163

FORMATION – CHARGÉE DE PROJET GESTION EN ÉVÈNEMENTIEL

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau offre un programme de formation conçu pour permettre à toute personne désirant acquérir les compétences professionnelles et entrepreneuriales nécessaires à l'exercice des métiers de chargé de projets en événementiel;

ATTENDU QUE la responsable en loisirs et culture désire acquérir ces compétences pour d'éventuelles activités;

ATTENDU QUE la formation débutera le 11 septembre prochain pour une période de 17 semaines;

ATTENDU QUE ladite formation est offerte le soir et via internet;

ATTENDU QUE l'employé s'engage à effectuer cette formation en dehors de ses heures de travail, et ce sans rémunération;

ATTENDU QUE le coût de la formation est de 135,00 \$ et que l'employé s'engage à rembourser les frais si elle quitte son emploi avant l'obtention de son diplôme ou si elle échoue le cours et n'obtient pas de diplôme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'inscription de la responsable en loisirs et culture à ladite formation suite à l'acceptation et la signature des précédentes clauses de remboursement de frais;

ET QUE ce conseil autorise le paiement des frais de 135,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-164

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 341, CHEMIN DES HAUTES-CHUTES

ATTENDU QUE le propriétaire du 341, chemin des Hautes-Chutes a présenté, une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire de 7,43 mètres carrés en marge avant contrairement à l'implantation exigée par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 juillet 2018 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 341, chemin des Hautes-Chutes, lui permettant l'implantation d'un bâtiment accessoire en marge avant en raison de la configuration particulière de son terrain et des contraintes liées à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-165

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 197-124, CHEMIN DU PONT-DE-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 197-124, chemin du Pont-de-Bois a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un véhicule récréatif à des distances moindres que celle exigée par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 juillet 2018 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 197-124, chemin du Pont-de-Bois, lui permettant l'implantation d'un véhicule récréatif à une distance variant de 0,3 à 1,83 mètre de la ligne latérale droite et à 2 m de la ligne avant tel que présenter au plan soumis par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-166

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 33-124, CHEMIN DU PONT-DE-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 33-124, chemin du Pont-de-Bois a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un véhicule récréatif à des distances moindres que celle exigée par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 16 juillet 2018 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 33-124, chemin du Pont-de-Bois, lui permettant l'implantation d'un véhicule récréatif à une distance variant de 0,46 à 2,44 mètres des lignes de lot arrière et latérale gauche tel que présenter au plan soumis par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-167

FORMATION – POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

ATTENDU l'offre de formation de la COMBEQ sur la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE cette formation aidera à l'inspectrice en bâtiment et en environnement à mieux comprendre l'élaboration et l'application des règlements municipaux découlant de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QU'ils aborderont également le sujet de la protection des milieux riverains et le type d'aménagement qui peut y être réalisé de même que les éléments de stabilisation des rives ainsi que la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 550,07 \$ plus les taxes applicables et se tiendra le 19 et 20 septembre 2018 à Gatineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 550,07 \$ plus les taxes applicables pour la formation qui se tiendra le 19 et 20 septembre 2018;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-168

FORMATION – SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES

ATTENDU l'offre de formation de la COMBEQ sur les situations et clientèles difficiles;

ATTENDU QUE cette formation aidera à l'inspectrice en bâtiment et en environnement à mieux gérer les diverses situations difficiles;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 294,20 \$ plus les taxes applicables et se tiendra le 10 octobre prochain à Montebello;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 294,20 \$ plus les taxes applicables pour ladite formation qui se tiendra le 10 octobre 2018;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

18-08-169

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 53)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.